

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 745

présenté par

M. Charles de Courson, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani,
Mme De Temmerman, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. François-
Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, M. Nadot, M. Pancher, Mme Pinel, M. Simian et
Mme Wonner

ARTICLE 21

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« et de préciser les conditions transitoires de fin de titres miniers ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la portée de l'habilitation accordée au Gouvernement. Il est en effet nécessaire de sécuriser juridiquement l'arrêt définitif des travaux miniers dans le cadre de la fin d'un titre minier. Il s'agit notamment de permettre aux titulaires de réaliser ces travaux miniers de manière sécurisée en cas de refus d'une prolongation d'un titre minier, lui permettant ainsi d'envisager une reconversion du site